



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 Décembre 2021 À 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre deux mil vingt et un en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire lundi 06 décembre deux mil vingt et un à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Philippe FORESTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe FORESTIER, M. Hakim BENTOLBA, M. Richard ROBLIN, Mme Patricia GUISSSE, Mme Marie-Anne JUMEAU, Mme Brigitte FORESTIER, Mme Corinne DALISSIER, M. Antoine JUMEAU, M. Romuald JALA, M. Étienne PROFFIT, M. Xavier BAYLE, M. Alexandre GUISSSE, M. Rodolphe DAUVIN.

- **ABSENTS EXCUSÉS** : M. Matthieu FOURNY (procuration à Mme Marie-Anne JUMEAU), Mme Stéphanie MENU (procuration à Mme Brigitte FORESTIER).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : Mme Marie-Anne JUMEAU

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
VOTANTS : 15

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU
10 Septembre 2021

Après validation par la sous-préfecture, Monsieur le Maire demande à ce que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- Élection des adjoints

L'ensemble du conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

ORDRE DU JOUR

Élection du Maire

Mme la Présidente, FORESTIER Brigitte, doyenne d'âge rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Monsieur Romuald JALA, candidat, a obtenu la majorité absolue avec 14 (quatorze) voix et est proclamé Maire.

Élection des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2121-17, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

Après avoir, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret ;

Élit,

M. Philippe FORESTIER comme 1^{er} adjoint, à l'unanimité

M. Hakim BENTOLBA comme 2^{ème} adjoint, à l'unanimité

M. Richard ROBLIN comme 3^{ème} adjoint, à l'unanimité

La séance est levée à 20h36.

La séance est levée à 21h32